

"La pierre la plus solide  
d'un édifice est la plus  
basse de la fondation".

Numéro 58- Nov. 2010

# L'inFO44



## 1er CTPD de la DRFIP 44 Du 25 Novembre 2010

### Déclaration liminaire de FO-DGFIP 44

Dans notre déclaration liminaire (Cf notre tract n°56) nous avons indiqué que notre présence à ce CTPD pourrait paraître en décalage en cette période où :

- le dialogue social n'existe plus dans ce pays
- et compte-tenu du mouvement contestant la réforme des retraites
- ajoutés aux conditions de travail de plus en plus difficiles et stressante des agents des Finances Publiques.

Pour autant, il était de notre responsabilité syndicale de porter les revendications des personnels et d'exprimer en leur nom le climat de défiance qu'ils portent à leur direction.



**Telle était donc la justification  
de la présence de FO DGFIP 44 à ce CTPD.**

### La présentation du directeur régional des finances publiques

Arrivé il y a maintenant 25 jours, Monsieur Bernard PINEAU mesure l'ampleur de sa tâche et sa responsabilité vis à vis des Administrations et de ses interlocuteurs.

### Réactions du Président sur quelques points des déclarations liminaires :

- Le DRFIP estime que la fusion de l'ex-DGCP et l'ex-DSF n'est pas la justification de la réduction des emplois.
- Sur la santé des agents, les conditions de travail et les problèmes ou questions liées à l'amiante, le Président indique que la Direction se montrera attentive et travaillera sur ces sujets sensibles.



- Sur les indicateurs : le Président nous informe qu'ils seront réduits dès 2011 et que des groupes de travail œuvrent en ce sens. Néanmoins, il appelle que les indicateurs sont, pour la Direction, de bons outils de pilotage et de prise de connaissance pour prendre les bonnes décisions.
- Il rappelle aussi que les directives données sur l'arrondissement de Nantes seront les mêmes sur l'arrondissement de St Nazaire ; un unique pilotage sera exercé par les divisions de Nantes.
- Sur les questions diverses posées par votre OS mais non reprises par la

Direction : Le Président informe vos représentants que certains sujets ont été éliminés car ils auraient pu être vus antérieurement et ce, lors de la création de la DRFIP.

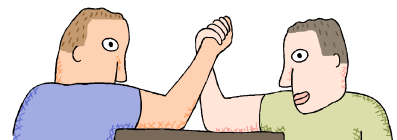
### LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CTPD DES DRFIP : remarques et nouveautés

Ce règlement a pour objet de fixer les conditions de fonctionnement des comités techniques paritaires : ses attributions, les convocations et informations des membres du comité, l'ordre du jour, le déroulement des réunions et les facilités accordées aux membres pour exercer leur fonction.

Le Président préconise au moins 4 réunions par an. Un calendrier prévisionnel sera établi pour fixer ces 4 réunions, leur durée et leur ordre du jour prévisionnel.

La Direction indique que les représentants siégeant en CTPD pourront poser des questions diverses non inscrites à l'ordre du jour, lors du comité. Néanmoins, si ces dernières ne peuvent être solutionnées le jour même, elles feront l'objet d'un suivi en point 2 au prochain CTPD.

La discussion a été longue, le sujet étant d'importance puisqu'il fixe le cadre des futurs comités du départementaux. Le "hic" c'est que le document présenté comme un projet n'était en fait pas amendable.



Nous avons précisé au Président que même si lui prenait un engagement, nous avons par le passé connu des responsables départementaux qui n'en avaient rien à faire des pratiques locales.....

## **Fort déçus du peu de dialogue social sur ce 1er point, les représentants FO DGFIP ont décidé de voter CONTRE.**

### **L'adoption du règlement intérieur des horaires variables et des plages horaires dans les services de la Direction de la DRFIP au 1er janvier 2011**

Deux types d'Horaires Variables ont été présentés aux agents des services de la DRFIP. Mais à notre grande surprise, aucun d'entre eux n'a proposé la possibilité de débiter à 7h comme l'indiquait la note de service du 15 mai 2009, ou de finir à 15h45 possibilité pour les agents du DI ou de la TG.



La Direction nous apprend qu'AGORA, (nouvel outil gestionnaire du temps) ne permet pas de gérer une ouverture à 7h ...C'est le monde à l'envers car aujourd'hui, c'est la réglementation qui doit se plier à l'outil, et non l'inverse !

Le discours de l'administration c'est "l'Administration qui gère les horaires; les agents n'ont pas une entière liberté !".

Pour les agents souhaitant quitter leur service à 15h45, la Direction leur accordera, sur leur demande, une dérogation **jusqu'au 31.12.2010.**

PLAGES	HORAIRES
Plage variable	7h30 à 9h30
Plage fixe	9h30 à 11h30
Plage variable	11h30 à 14h00
Plage fixe	14h00 à 16h00
Plage variable	16h00 à 19h00

L'attention de la Direction a été attirée sur les compensations parfois trop justes accordées aux agents lors de formations à l'extérieur. En effet, les délais de route ne sont jamais pris en compte et les agents prennent sur leur temps personnel notamment pour des formations d'une demi-journée ayant lieu le matin....

**Une nouveauté :** L'article 6 du règlement des HV autorise désormais l'agent en débit d'heure à prendre une journée ou demi journée de récupération.

## **Compte-tenu de l'absence de réponse sur l'application de la note de 2009, les représentants FO DGFIP ont décidé de S'ABSTENIR de voter.**

### **Les ponts naturels 2011 :**

Les représentants FO DGFIP ont tenu à préciser leur position sur la fixation de ponts naturels. Même si en définir, c'est bloquer des journées de congé pour les agents, il nous paraît à FO important pour certaines dates de donner la possibilité à tous de faire le pont C'est ainsi le cas à la belle saison ou en période de vacances scolaires où certains collègues se trouvent souvent lésés.

Pour autant certains ponts comme celui du 11 novembre 2010 n'ont pas grand intérêt pour la plupart d'entre nous.

Pour 2011, les agents devront poser un jour ARTT pour les 3 dates suivantes décidées par la Direction après concertation :

- Le vendredi 3 juin 2011 (ascension),
- Le vendredi 15 juillet 2011 (Pont du 14 juillet)
- Le lundi 31 octobre 2011 (Toussaint)



## **Les représentants FO DGFIP ont décidé voté POUR.**

## LES QUESTIONS DIVERSES POSÉES PAR VOS REPRÉSENTANTS :

Seules les questions posées par la syndicat FO DGFIP 44 ont été abordées ...et encore pas toutes, la Direction ayant effectué un "tri" arbitraire ! La Direction doit mener une réflexion approfondie sur plusieurs d'entre elles. D'autres questions posées en séance n'ont pas été évoquées faute de temps .....; (le CTPD ayant pris fin aux alentours de 18H30).

L'administration précise qu'elle souhaite mettre en place des groupes de réflexion sur certains thèmes :

- L'accueil (Cambronne, St Nazaire, les postes comptables ...) : l'accueil physique, l'accueil téléphonique, les horaires, la durée d'ouverture des services.
- Les conditions de travail : alléger la charge de travail des agents par certaines mesures comme la dématérialisation, l'adaptation aux outils, la formation ... Les conclusions de l'étude ergonomique concernant Ancenis devraient être utiles dans ce domaine.

**Sur les retenues pour faits de grève :** vos représentants regrettent que les agents de la filière gestion publique ne soient pas traités de la même manière que nos collègues de la filière fiscale. La Direction rappelle que ceci n'est pas la doctrine de la Direction Générale; les règles doivent être appliquées sauf si un agent est dans une situation de grande difficulté financière !

FILIERE FISCALE	FILIERE GESTION PUBLIQUE
<ul style="list-style-type: none"><li>● Aucun prélèvement en Octobre 2010</li><li>● <b>2 jours</b> de grève prélevés en Novembre 2010</li><li>● 2 jours de grève prélevés en Décembre 2010</li><li>● et le solde en janvier 2011</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● 2 jours prélevés en Octobre 2010</li><li>● <b>3 jours</b> prélevés en Novembre 2010</li><li>● et celle du 28/10 reporté en janvier 2011</li></ul>

**L'inondation des locaux du DIT à Beaulieu :** FO souhaite que le point soit fait sur les motifs de l'inondation et les suites réservées à ce dossier.



Une plaque de la chaudière a cédé alors qu'elle devait être réparée la semaine suivante. Une évacuation d'eau bouchée, des alarmes qui ne se sont pas déclenchées, ont contribué à l'inondation d'une partie des locaux du Département Informatique.

La Direction regrette que des agents aient pris des risques, et remercie ceux qui ont participé au nettoyage des locaux inondés. La remise en état des bureaux, du mobilier et le shampoing des moquettes ont été réalisés.

Un expert de Rennes doit effectuer, dans les jours qui suivent, un constat sur les dégâts causés par l'inondation. Tous les agents des Domaines vont réintégrer le 1er décembre. leurs bureaux, seuls 3 agents des Pension n'ont pu encore rejoindre leurs locaux.

Une réflexion est engagée par la Direction sur une éventuelle mise en cause du propriétaire du DIT qui ne cesse de retarder les travaux qui lui sont obligatoires.

Enfin, des études bactériologiques négatives ont permis la réouverture assez rapide du restaurant administratif. Vos représentants regrettent juste un manque d'information et de cohésion lors de ce sinistre. Il aurait été judicieux d'informer tous les agents, par une simple affichette que le restaurant serait fermé jusqu'à nouvel ordre.

**L'outil CHORUS :** FO DGFIP44 demande que soit fait un point d'étape.

Chorus fonctionne depuis plus de 2 ans; et seul le nombre d'utilisateurs et le rapprochement d'administrations ont changé. Un auditeur principal sera chargé d'accompagner les changements liés à cet outil auprès des ordonnateurs.

Pour la Direction, CHORUS a souffert d'une mauvaise presse due notamment au démarrage difficile de la Défense...mais pour les autres, il n'y a pas de difficultés de paiement.

**Recouvrement : les difficultés avec les retours postaux et le ralentissement des applications informatiques :**

Vos représentants attirent à nouveau la Direction sur les problèmes des retours postaux. Le Président le déplore.

C'est une constatation sur le territoire national mais la Poste ne réagit pas !... la Poste qui comme nous a connu de nombreuses suppressions d'emplois et des restructurations importantes .....en voilà la résultat !  
Coté informatique, la Direction Générale est saisie du sujet ...et travaille dessus.  
De notre coté, nous n'en voyons pas trop les effets ..... ça rame dur ...et c'est particulièrement compliqué quand l'usager est face à soi ou au téléphone !

**L'éco responsabilité** : FO DGFIP 44 demande si la Direction va réactiver le groupe de travail sur ce sujet (un 1er groupe avait eu lieu il y a maintenant bien longtemps et l'ancienne direction promettait sans le faire de le mettre de nouveau en place)

Sujet d'actualité que l'administration compte remettre à l'ordre du jour.



**L'amiante au 4ème étage du Bâtiment Graslin à Cambronne** : Les dernières études de l'air ont démontré qu'il n'y a aucune trace de fibre gros ou petit d'amiante. Les carottages sont toujours en cours d'expertise. L'APAVE doit intervenir prochainement et la Direction prendra l'attache d'experts pour présenter ces résultats au Comité d'Hygiène et de Sécurité début janvier.

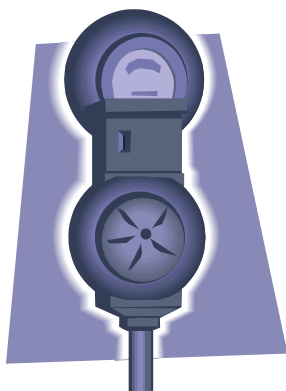
**La disparition de la Cessation Progressive d'Activité** : report de la date butoir annoncée initialement pour le au 26 novembre. La Direction a relancé la hiérarchie pour les agents qui pourraient être concernés. Surveillez Ulysse.....

**Les travaux, le stationnement et la restauration sur le site de Saint-Nazaire** :

**Les travaux** se feront en site occupé selon le souhait de la Direction Générale mais étage par étage. La Direction locale est attentive aux conditions de travail des agents, aux bruits engendrés par ces travaux qui devraient durer de 12 à 18 mois.

Aussi, elle pense à faire déménager les agents concernés par les travaux dans les locaux disponibles du bâtiment rue F. de Préssensé (Locaux du CDIF et de la CH). Les travaux commenceront, outre l'escalier et l'ascenseur, par le dernier niveau.

Les organisations syndicales seront vigilantes et feront appel au droit de retrait en cas de problème.



**Le stationnement payant** : des places sur un emplacement privé ont bien été attribuées à une partie du personnel de la Mairie. La DRFIP est considérée comme un tiers par la Mairie et à ce titre, elle n'a aucun droit particulier sur les places de parking. L'abri vélo est supprimé mais une solution de remplacement devrait être trouvée. Une pétition signée par nos collègues sera remise ultérieurement par vos représentants à la Direction Locale.

**La Restauration** : Le problème d'intoxication alimentaire de nos 3 collègues est à nouveau soulevé par vos représentants pour connaître les dispositions particulières en terme d'hygiène et de sécurité prises par la Direction. Cette dernière rétorque qu'un rapport des services sanitaires est en cours et que de toute manière, la Convention passée avec ce restaurant le soumet aux mêmes règles d'hygiène et de sécurité que les autres.

**La formation** : FO évoque les refus de congés les jours de formation même lorsque ceux-ci sont posés depuis longtemps. L'administration doit revoir ce sujet.

**Pour tout sujet concernant l'arrondissement de St-Nazaire, n'hésitez pas à prendre l'attache du correspondant de FO DGFIP44 : Philippe SAUVANNET.**

Les représentants  
FO DGFIP 44

**Chrystelle TONNELIER**

**Philippe NOBILET**

**Patricia BERTIN  
(experte)**

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

**Permanences**

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

**FO DGFIP**  
la force syndicale